



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

**AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU COTIERS**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIIN 2019

Date de la convocation : le 5 juin 2019

Lieu : Siège de la Communauté de Communes du Pays des Achards

Ordre du jour :

1. **Avis sur le projet de Contrat pour l'eau et les milieux aquatiques**

Liste des présences membres et non-membres de la Commission Locale de l'Eau
Cf. Pages ci-après

Liste des présences : membres de la Commission Locale de l'Eau

1^{er} collège : des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

1	Monsieur	Maxence	DE RUGY	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusé
2	Madame	Séverine	BULTEAU	Conseil Départemental de la Vendée	Excusé
3	Monsieur	Pierre	BERTHOME	Conseil Départemental de la Vendée	Excusé
4	Monsieur	Noël	VERDON	Association des Maires de Vendée	Représenté
5	Monsieur	Alain	BLANCHARD	Association des Maires de Vendée	Excusé
6	Monsieur	Albert	BOUARD	Association des Maires de Vendée	Représenté
7	Monsieur	Michel	DAUPHIN	Association des Maires de Vendée	Présent
8	Monsieur	Yvon	PRAUD	Association des Maires de Vendée	Présent
9	Monsieur	Christian	BATY	Association des Maires de Vendée	Excusé
10	Madame	Isabelle	de ROUX	Association des Maires de Vendée	Présente
11	Monsieur	Bertrand	GAZEAU	Association des Maires de Vendée	Excusé
12	Monsieur	Yannick	MOREAU	Les Sables d'Olonne Agglomération	Excusé
13	Monsieur	Alain	TAUPIN	Les Sables d'Olonne Agglomération	Présent + pouvoir Noël VERDON
14	Monsieur	Patrice	PAGEAUD	Communauté de communes du Pays des Achards	Présent
15	Monsieur	Auguste	GRIT	Communauté de communes du Pays des Achards	Présent
16	Monsieur	Jannick	RABILLE	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Excusé
17	Monsieur	Eric	ADRIAN	Communauté de Communes Vendée Grand Littoral	Présent
18	Monsieur	Patrick	CHOUQUET	Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie	Présent
19	Madame	Marlène	GUILLEMAND	La Roche sur Yon Agglomération	Excusée
20	Monsieur	Nicolas	CHENECHAUD	Syndicat Mixte des Marais des Olonnes	Excusé
21	Monsieur	Jean-Noël	LANDAIS	Vendée Eau	Excusé
22	Monsieur	Edouard	DE LA BASSETIERE	Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers	Présent + pouvoir Albert BOUARD

2^{ème} collège : des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

23	Monsieur	Franck	PERROCHEAU	Chambre d'Agriculture de la Vendée	Présent
24				CCI de la Vendée	Excusé
25	Monsieur	Daniel	REMIGNON	Association syndicale des Marais de La Gachère	Présent
26				COREPEM des Pays de la Loire	Excusé
27	Monsieur	Patrick	GUYAU	Comité Régionale de la Conchyliculture des Pays de la Loire	Excusé
28	Monsieur	Michel	MORILLEAU	Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Présent
29	Monsieur	Michel	JOUBERT	Association de Défense des Marais du Payré	Présent
30	Monsieur	Elie	MIGNE	Association des Marais des Olonnes (APMO)	Excusé
31	Monsieur	Daniel	RABILLER	Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV)	Excusé
32	Monsieur	Patrick	GUEGUEN	Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes (APNO)	Présent
33				Groupe associatif "Estuaire"	Excusé
34				Association <i>La Facture d'Eau est Imbuvable</i>	Excusé
35				Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 85)	Excusé

3^{ème} collège : des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

36	Monsieur	Préfet	de la Région Centre	Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne	Excusé
37	Monsieur	Préfet	de la Vendée	Préfecture du département	Excusé
38	Monsieur	Directeur	Général	de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne __ représenté par Hervé PONTHEUX	Présent
39	Monsieur	Délégué	Interrégional	de l'AFB	Excusé
40	Monsieur	Directeur	Régional	de la DREAL des Pays de la Loire	Excusé
41	Monsieur	Directeur	Départemental	de la DDTM de la Vendée __ représenté par Francis HAESSIG	Présent
42	Monsieur	Directeur	Délégué	à la mer et au littoral de la DDTM de la Vendée	Excusé
43	Madame	Directrice	Générale	Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres __ représenté par Eric PERRIN	Présent

CLE : 43 membres : 19 présents ou représentés / 24 absents ou excusés

Liste des présences non membres de la Commission Locale de l'Eau

- M. Jean-François PEROCHÉAU, Vice-président de la Communauté de communes du Pays des Achards (CCPA)
- M. Olivier PERROCHÉAU et M. Mickaël MIMAUD, Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- M. Alexander NORIE, Directeur Régional du BRGM
- M. Steven SARREAU, responsable du pôle Environnement des Sables d'Olonne Agglomération
- M. Pascal MOLLE, Agriculteur Secteur Talmondais

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, animateur du SAGE
- Delphine GAUVARD et Cécile GOHIER, bureau d'études ARTELIA
- Carin BARBERIS, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire

1. Présentation du projet de programme d'actions pour l'eau et les milieux aquatiques su territoire du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

M. PAGEAUD (CCPA et Vice-Président de la CLE) souhaite la bienvenue aux participants et M. de la BASSETIERE (Président) rappelle le travail réalisé et les nombreuses réunions nécessaires pour aboutir à ce projet de contrat. Il remercie les acteurs et souligne qu'améliorer la qualité de l'eau est une nécessité. Il laisse en ensuite la parole à M. COQUIO (Animateur du SAGE), Mme GAUVARD (ARTELIA) et Mme BARBERIS (Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire) afin de présenter le projet de programme d'actions pour les volets suivants :

- Volet Milieux aquatiques,
- Volet Qualité de l'eau.

Le diaporama de présentation est joint à ce compte-rendu.

L'ensemble du programme prévisionnel est prévu pour la période 2020-2025 (6 ans) et pour un chiffrage estimé à 8 860 655 € TTC (hors actions non chiffrées et sous réserve de quelques modifications à venir).

Une grande partie des actions du programme est financée par :

- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne par l'intermédiaire du XIème programme d'intervention : les actions, dont le soutien est conditionné par un contrat à l'échelle du bassin versant, sont chiffrées dans ce programme (milieux aquatiques, pollutions diffuses, limitation du transfert),
- la Région des Pays de Loire, par l'intermédiaire de sa politique de soutien aux actions du bassin versant,
- le Département de la Vendée, par l'intermédiaire de son soutien financier aux opérations en faveur des milieux aquatiques et dans le cadre du renforcement du financement et de la maîtrise d'ouvrage sur la masse d'eau vitrine du Gué Chatenay.



Un contrat global sera signé entre les 21 maîtres d'ouvrage, la Commission Locale de l'Eau (CLE) et les financeurs.

21 maîtres d'ouvrages



2. Echanges

M. PERROCHEAU (Représentant la Chambre d'Agriculture au sein de la CLE) informe l'assemblée qu'il votera contre le projet. Il explique ce positionnement par, entre autre, un volet agricole trop détaillé par rapport aux autres volets du programme d'actions.

M. de la BASSETIERE (Président) regrette cette position et insiste sur le volet collectif du projet. La reconquête de la qualité de l'eau ne sera possible que si l'ensemble des partenaires sont mobilisés sur des objectifs communs :

- y compris l'Etat au plus haut sommet, par exemple sur la question de la réhabilitation des ANC ou de la question du diuron (molécule phyto interdite en agriculture mais autorisée pour d'autres usages...);
- y compris les collectivités qui ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ce programme d'actions ;
- y compris la Fédération des Chasseurs et les Organismes Professionnels Agricoles.

Dans ce contexte, l'adhésion agricole est indispensable et notamment la Chambre d'Agriculture comme interlocuteur privilégié de beaucoup d'agriculteurs. M. de la BASSETIERE rappelle que la reconquête de la qualité de l'eau est une action très importante pour la Chambre d'Agriculture puisqu'elle en a fait le thème central de sa session la semaine précédente.

M. REMIGNON (Association syndicale des Marais de La Gachère) soutient le projet en particulier le programme de préservation et de restauration du bocage mais rappelle que rien ne sert de planter si des arrachages ont lieu dans le même temps. Dans le cadre de son Association pour la Protection du Paysage de Vendée, il constate de nombreuses dégradations des haies bocagères à cause d'une forte urbanisation sur certains secteurs ou de la politique sécuritaire des entreprises gérant les réseaux (routes, électriques, etc.).

M. de la BASSETIERE (Président) déplore ce type de dégradations et rappelle que le projet de programme d'actions comprend également un volet sur la sensibilisation et la préservation des haies : c'est la première étape avant de penser à replanter.

Mme GAUVARD (ARTELIA) appuie ce propos en précisant que la démarche a cherché à intégrer l'ensemble des niveaux pour chaque problématique :

1. Sensibilisation
2. Préservation, notamment par l'intermédiaire des documents d'urbanisme qui sont un bon outil de protection,
3. Action avec des travaux.

M. PERROCHEAU (Représentant la Chambre d'Agriculture au sein de la CLE) soutient qu'au-delà des PLU, c'est la valorisation économique des haies qui va garantir leur pérennité. **M. de la BASSETIERE (président)** rappelle que la valorisation est prévue dans le cadre du programme avec une action portée par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan afin de lier économie et pérennité.

M. GUEGUEN (Association pour la Protection de la Nature au Pays des Olonnes) exprime trois remarques :

1. pour les inventaires de zones tampons le long des cours d'eau en tête de bassin, il est problématique de ne pas avoir pour le moment les inventaires de cours d'eau réalisés par les services de la DDTM,
2. la bonne lisibilité du programme demanderait à avoir un tableau de bord et une programmation pluriannuelle plus clairement définie,
3. l'artificialisation des sols est une problématique à prendre en compte et un lien est à trouver avec les règlements d'urbanisme.

M. de la BASSETIERE (président) et M. COQUIO (animateur) répondent que :

- les inventaires de cours d'eau sont en cours et que la DDTM devrait avoir terminé son travail d'ici 1 an : quand bien même ce ne serait pas terminé, le SMAV utiliserait dans la méthode d'autres référentiels hydrographiques existants ;
- le projet de programme d'actions est prévu sous une forme de fiche-actions et de tableaux de bord pour le suivi mais que la présentation du jour se voulait synthétique : un document clair et complet sera envoyé aux membres de la CLE ;
- les objectifs de limitation de la consommation d'espace sont pris en compte dans les documents d'urbanisme, notamment les SCOT, ces derniers ayant l'obligation d'être compatibles avec le SAGE. Les PLU ont ensuite 3 ans après approbation du SCOT pour intégrer les objectifs de limitation de consommation d'espace.

M. PONTHEUX (Agence de l'eau Loire-Bretagne) rappelle que le rôle de son Etablissement est d'accompagner une volonté locale et insiste sur le fait que l'existence de cette dernière est la première condition de réussite au projet en cours de validation. Même si l'Agence de l'eau, dans un contexte national de resserrement budgétaire, a réduit certains financements, un soutien financier reste très important pour bon nombre de priorités qui ont été reprises à juste titre dans le projet de contrat. Cependant il demande effectivement une certaine exigence, de la sélectivité et un partage par les acteurs.

- ⇒ Pour ce dernier point et constatant la position défavorable du représentant à la CLE d'un maître d'ouvrage potentiel important du contrat pour le volet agricole (Chambre d'Agriculture), M. PONTHEUX estime que cela remet en cause l'ensemble du dossier et ne peut valider le projet en l'état. Abstention.

M. CHOUQUET (Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie) demande au représentant de la Chambre d'Agriculture de préciser rapidement sa demande sur les actions souhaitées car il ne comprend pas ce positionnement. **M. TAUPIN** et **M. PAGEAUD** sont du même avis et ne comprennent pas cette position alors même que la Chambre d'Agriculture était aux côtés du Président de la CLE et du SMAV pour élaborer le programme d'actions.

M. PERRIN (Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres) rappelle au représentant de la Chambre d'Agriculture que le Conservatoire intègre ce projet de programme d'actions avec des actions concrètes de soutien à l'élevage dans le plan de gestion des marais de Lieu Dieu à Jard-sur-mer : c'est un exemple concret de soutien à l'agriculture locale.

3. Vote

Suite aux différents débats, **M. de la BASSETIERE (Président)** procède au vote du programme d'actions.

Membres de la CLE présents ou représentés : 19

Votes POUR : 15 voix

Abstentions : 2 voix

M. PONTHEUX (Agence de l'eau Loire-Bretagne)

M. JOUBERT (Association de Défense des Marais du Payré)

Votes CONTRE : 2 voix

M. PERROCHEAU (Chambre d'Agriculture)

M. GRIT (Communauté de Communes du Pays des Achards)

- ⇒ Après avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau, également en tant que Comité de Pilotage du projet, décide à la majorité :
- ▶ de donner un avis favorable et de valider le projet de programme d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques du territoire du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers,
 - ▶ d'autoriser le Président à faire les démarches nécessaires auprès des instances pour inscrire les actions dans les différents contrats avec les financeurs (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région des Pays de la Loire et Département de la Vendée).

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne s'étant abstenue de voter favorablement au projet à cause du vote défavorable du représentant de la Chambre d'Agriculture, **une rencontre sera organisée prochainement avec la Chambre d'Agriculture.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. De LA BASSETIERE remercie les participants.



Le Président de la Commission Locale de l'Eau
Edouard de la BASSETIERE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
ZI du Pâtis 1 - 301, rue du Maréchal Ferrant
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE
Tél. 02 51 96 84 10

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the President of the Commission, Edouard de la Bassetière.